Conditions générales de services de ASC Avocat

1. Objet

Les présentes conditions générales de services ont pour objet d'exposer les conditions applicables à toutes les prestations d'ordre juridique en ce compris assistance, conseil, représentation, réalisées par le ASC Avocat par l'intermédiaire d'un avocat ou un avocat collaborateur ou un avocat associé, à la demande et pour le compte de ses clients sur le site web de ASC Avocat

Les présentes conditions générales de services peuvent être complétées et/ou modifiées par des conditions particulières définies dans une lettre de mission, dans un courriel, une convention d'honoraires ou tout autre support écrit.

En cas de contradiction entre les conditions générales de services et les conditions particulières, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Le masculin est employé seulement pour alléger le texte.

Le client concerne toute personne physique ou morale qui demande les services juridiques en ligne de ASC Avocat.

2. Prestations des services par ASC Avocat

ASC Avocat est tenu à une obligation de moyen dans l'exécution des services demandés par le client. Dans ce cadre, il met en œuvre l'ensemble des moyens humains, techniques et intellectuels qu'il est raisonnable d'attendre d'un professionnel de ce domaine, afin de réaliser les services demandés par le client, selon les conditions et les délais raisonnables convenus.

Tout paiement des honoraires, frais et débours se fait en ligne par carte de débit ou de crédit, transfert par courriel, transfert bancaire, etc.).

3. Honoraires, frais et débours

Les honoraires, frais et débours sont en principe indiqués sur le site web de ASC Avocat avec les services offerts. Ils peuvent faire l'objet de changement sans aucun préavis.

Les honoraires, les frais, et les débours peuvent être complétées et/ou modifiées dans une lettre de mission, dans un courriel, une convention d'honoraires ou tout autre support écrit en fonction des services demandés par le client ou de l'évolution du dossier du client.

4. Aide juridique

Le client est informé que l'aide juridique est disponible pour toute personne ou toute organisation sans but lucratif résidant au Québec ou contrainte de rester au Québec, financièrement admissible et dont le service juridique demandé est couvert par la Loi. Le client renonce expressément aux bénéfices de l'aide juridique dans le cadre des services demandés via le site web de ASC Avocat.

Le client peut avec l'accord de l'avocat de ASC Avocat ou un avocat collaborateur ou un notaire collaborateur obtenir un mandat d'aide juridique au nom de cet avocat ou notaire pour l'exécution des services juridiques convoités en ligne. À cet effet, il doit faire au préalable une demande via le formulaire web de ASC Avocat.

General Conditions of Services of ASC Avocat

1. Purpose

The purpose of the present general conditions of services is to set out the conditions applicable to all legal services, including assistance, advice and representation, performed by ASC Avocat via a lawyer or an associate lawyer or a collaborating lawyer, at the request and on behalf of its clients on the website of ASC Avocat.

These general conditions of services may be completed and/or modified by special terms and conditions defined in an engagement letter, in an e-mail, a fee agreement or any other written support.

In case of any contradiction between the general conditions of services and the special conditions, the provisions of the special conditions shall prevail.

The masculine gender is used only to lighten the text.

The client refers to any individual or legal entity who requests the online legal services of ASC Avocat.

2. Services performed by ASC Avocat

ASC Avocat is bound to an obligation of means in the execution of the services requested by the client. Within this framework, it implements all the human, technical and intellectual means that it is reasonable to expect from a professional in this field, in order to carry out the services requested by the client, according to the conditions and the reasonable deadlines agreed upon.

All payment of fees, charges and disbursements shall be made online by debit or credit card, e-mail transfer, bank transfer, etc.).

3. Fees, costs, and disbursements

The fees, costs and disbursements are in general indicated on the website of ASC Avocat with the proposed services. They may be subject to change without notice.

The fees, costs and disbursements may be completed and/or modified in an engagement letter, in an e-mail, a fee agreement or any other written support according to the services requested by the client or the development of the client's case.

4. Legal Aid

The client is informed that legal aid is available to any person or non-profit organization residing in Quebec or obliged to remain in Quebec, financially eligible and for which the legal service requested is covered by the legislation. The client explicitly waives the benefits of legal aid in the context of the services requested via the website of ASC Avocat.

The client may, with the consent of the lawyer of ASC Avocat or a collaborating lawyer or notary, obtain a legal aid mandate in the name of this lawyer or notary for the execution of the legal services requested online. To do so, he must first make a request via the web form of ASC Avocat

5. Obligation de collaboration

ASC Avocat et le client s'engagent à une obligation réciproque de collaboration et d'information pour les besoins de l'exécution des services demandés.

À cet effet, le client communique à ASC Avocat tous les autorisations, documents et informations en sa possession, qu'il juge pertinents ou demandés par ASC Avocat. Le client est seul responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des documents ou informations communiqués.

Le client est tenu d'informer l'avocat de ASC Avocat ou tout collaborateur avocat ou notaire de tout changement significatif pouvant influencer l'ampleur du mandat qui lui est confié.

6. Remboursement

ASC Avocat s'engage à rembourser intégralement le client lorsque le service juridique demandé n'a pas été rendu dans un délai raisonnable.

Les frais administratifs de 5 % peuvent s'appliquer sur le montant total reçu dans tout autre demande de remboursement.

Lorsqu'un avocat de ASC Avocat ou un avocat ou un notaire collaborateur débute l'exécution du mandat du client, les frais administratif de 5 % s'appliquent sur le montant total reçu ainsi le taux horaire pour les tâches accomplies, soit 200 \$ pour les personnes physiques et 220 \$ pour les entreprises dans le cadre du remboursement.

7. Confidentialité

Tous les documents et informations communiqués par le client à ASC Avocat dans le cadre de l'exécution de son mandat sont protégés par le secret professionnel qui est général, absolu et illimité dans le temps.

ASC Avocat ne divulguera ni l'identité du client ni le contenu du mandat confié sur quelque support que ce soit et à quelque titre que ce soit, sauf accord préalable et exprès du client.

ASC Avocat pourra divulguer ces informations ou documents dans les seuls cas prévus par les règles déontologiques de la profession d'avocat.

5. Obligation of collaboration

ASC Avocat and the client commit themselves to a mutual obligation of collaboration and information for the needs of the execution of the requested services.

To this regard, the client communicates to ASC Avocat all authorizations, documents and information in its possession, which it deems relevant, or which are requested by ASC Avocat. The client is solely responsible for the accuracy and completeness of the documents or information communicated.

The client is required to inform the lawyer of ASC Avocat or any collaborator lawyer or notary of any significant change that could affect the scope of the mandate entrusted to him.

6. Refunds

ASC Avocat commits to refunding the client in full when the requested legal service has not been rendered within a reasonable delay.

The administrative fee of 5% may apply on the total amount received in any other request for refund.

When a lawyer of ASC Avocat or a collaborating lawyer or notary starts the execution of the client's mandate, the administrative fee of 5% is applied on the total amount received as well as the hourly rate for the tasks accomplished, which is \$200 for individuals and \$220 for companies under the refund process.

7. Confidentiality

All documents and information transmitted by the client to ASC Avocat within the framework of the execution of its mandate are protected by the professional secrecy, which is general, absolute, and unlimited in time.

ASC Avocat will not disclose the identity of the client, or the content of the mandate entrusted to it on any support whatsoever and in any capacity whatsoever, unless the client gives its prior and express consent.

ASC Avocat may disclose such information or documents only in the cases provided for by the ethical rules of the legal profession.

8. Utilisation de la technologie

Le client comprend que l'utilisation de la technologie comporte certains risques reliés à la sécurité et à la confidentialité. Malgré tout, il accepte d'utiliser les services de ASC Avocat en ligne. Le client donne sa permission à ce que ses données à caractère personnel, ses documents, ou toutes autres informations émanant de lui, soient traités et conservés électroniquement par ASC Avocat ou un de ses partenaires en informatiques au Canada ou en dehors du Canada. Il accepte de communiquer ou de recevoir des documents, des lettres, des procédures via les formulaires web de ASC Avocat, ou par courriel, ou par WhatsApp, ou tout autre moyen technologique de communication de ASC Avocat.

Afin d'éviter les risques reliés à la sécurité et à la confidentialité, le client peut demander par écrit à ASC Avocat l'utilisation d'autres moyens de communication ultra sécurisé afin de le servir. À cet effet, Il accepte de payer à ASC Avocat les frais reliés à l'utilisation de ces moyens technologiques ou non technologiques.

9. Résolution à l'amiable

Le client s'engage au préalable à tenter de résoudre à l'amiable tout litige auprès de ASC Avocat avant toute procédure administrative ou judiciaire.

10. Résiliation du mandat

ASC Avocat peut, pour un motif sérieux et sauf à contretemps, mettre fin au mandat du client.

Par exemple, en cas de perte du lien de confiance entre l'avocat et le client ou lorsque le client fait défaut de collaborer avec l'avocat. Le cas échéant, un avis écrit sera transmis sans délai et indiquera les motifs de la fin du mandat.

Le client peut, quant à lui, mettre fin au mandat en tout temps.

Dans les cas susmentionnés, le taux horaire pour les tâches accomplies, soit 200 \$ pour les personnes physiques et 220 \$ pour les entreprises s'applique.

11. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de services sont soumises au droit du Québec.

12. Interprétation

En cas de disparité entre la version française et l'anglaise des présentes conditions générales, la version française doit prévaloir.

8. Use of Technology

The client understands that the use of technology involves certain risks related to security and confidentiality. Nonetheless, the client agrees to use the services of ASC Avocat online. The client gives his permission for his personal data, documents or any other information from him to be processed and stored electronically by ASC Avocat or one of its IT partners in Canada or outside Canada. He agrees to communicate or receive documents, letters, procedures via the web forms of ASC Avocat, or by email, or by WhatsApp, or any other technological means of communication of ASC Avocat.

In order to avoid security and confidentiality risks, the client may request in writing to ASC Avocat the use of other ultra-secure means of communication to render services. To this regard, the client agrees to pay to ASC Avocat the costs related to the use of these technological or non-technological means.

9. Settlement by mutual agreement

The client agrees to first try to resolve any dispute informally with ASC Avocat before any administrative or judicial procedure.

10. Termination of the mandate

ASC Avocat can, for a serious reason and without delay, terminate the mandate of the client.

For example, in case of loss of trust between the lawyer and the client or when the client fails to cooperate with the lawyer. In such a case, a written notice will be sent without delay and will indicate the reasons for the termination of the mandate.

The client may terminate the mandate at any time.

In the abovementioned situations, the hourly rate for the tasks accomplished will apply, which is \$200 for individuals and \$220 for companies.

11. Applicable law and jurisdiction

The present general conditions of services are subject to Quebec law.

12. Interpretation

In the event of a disparity between the French and English versions of these general conditions of services, the French version shall prevail.